

<p>Charte de déontologie: Atelier des Archives départementales</p>
--

Vous venez d'intégrer un groupe de travail ou d'initiation des Archives départementales, et nous vous remercions de votre confiance et de l'intérêt que vous témoignez ainsi à nos travaux et services.

Les échanges se font dans un cadre serein et convivial, avec un pilotage des réunions qui garantisse l'équilibre des points de vue et qui garantisse la liberté totale d'expression, et la confidentialité réciproque des propos.

La charte des engagements réciproques

La charte des engagements réciproques permet de formaliser les accords, les Archives départementales s'engageant à garantir la liberté d'expression et la discrétion portée à chaque intervention.

Les participants s'engagent à participer à l'ensemble du stage ou de l'atelier (lorsqu'il s'agit d'un module de plusieurs dates).

PARTICIPATION A L'ATELIER ou AU GROUPE DE RECHERCHE

Les participants s'engagent à participer aux réunions selon le calendrier et les modalités définis ensemble lors de la première réunion de travail, ainsi qu'aux visites qui peuvent éventuellement être organisées en fonction de l'avancement des travaux et des besoins.

En cas d'arrivée tardive aux réunions, les participants s'engagent à prévenir l'accueil des Archives (02 37 88 82 20), dès le retard connu, afin que les organisateurs puissent prendre les mesures permettant de réduire les conséquences de ces retards.

MEDIATISATION

Les participants acceptent que des reportages vidéo, télévisés, radiophoniques, photographiques et journalistiques soient réalisés dans le cadre de leur participation. Ils renoncent à tout recours contre le Conseil général d'Eure-et-Loir, en matière d'utilisation des images et reportages réalisés à cette occasion (site internet, magazine départemental).

En contrepartie, le Conseil général d'Eure-et-Loir s'engage à spécifier le type d'utilisation et la destination de ces reportages aux participants.

Les participants pourront faire état de leur participation, valorisable dans toute présentation, CV, états de service ...

CONFIDENTIALITE et DEONTOLOGIE

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des échanges qui porteraient sur des aspects personnels et privés de certains participants. Ils s'engagent également à garantir la confidentialité des informations et documents mis à leur disposition sur les projets.

Les Archives départementales s'engagent de leur côté à respecter la confidentialité des propos échangés, dans le cas où les informations porteraient sur des aspects privés, ou les intervenants exprimeraient le souhait d'une non-communication/utilisation des informations, lors d'une séance de travail.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Un fichier des participants est tenu par les Archives départementales, pour disposer des éléments d'information permettant d'organiser concrètement les réunions. Les Archives s'engagent à ce que ce fichier ne soit cédé ni utilisé par une tierce partie.

Conformément à la loi informatique et liberté, l'existence de ce fichier a été portée à la connaissance de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les participants peuvent recevoir à tout moment et sur simple demande copie des informations contenues de ce fichier et qui leur sont relatives, et en obtenir l'éventuelle correction.

Je déclare avoir pris connaissance de ce qui précède, et je marque mon accord en faisant précéder ma signature d'une mention « j'ai pris connaissance de ce qui précède et je marque mon accord ce *(date)* »

Fait à
Le

Pour les Archives départementales

Le ou la participant(e)